



Connaître les particularités de la vente en viager

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 22/10/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 13/07/2017

Un (potentiel) acquéreur est intéressé par une maison pour laquelle vous êtes mandaté pour la vente. Il se pose des questions car il s'agit d'un bien vendu en viager et il ne sait pas vraiment ce que c'est : voici quelques éléments de réponse à lui fournir...

Le viager : c'est une vente !

Une vente spécifique. La rente viagère constitue avant tout un contrat de vente qui présente des particularités que vous devez connaître et sur lesquelles vous devez être attentif car la vente en viager résulte le plus souvent d'un « démembrement de propriété ».

Pour qui ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Le viager : c'est une rente !

Une rente. L'acquéreur doit verser une rente viagère au vendeur dont le montant est fixé librement. Cette dernière fait également l'objet d'une indexation qui peut être limitée afin de protéger l'acquéreur d'une hausse trop importante.

Quel montant ?...

{ABONNEZ-VOUS}